

DOSSIER PACS

Références :

✓ Code civil

✓ Circulaire du 10 mai 2017 - NOR : JUSC1711700C – Ministère de la Justice

PIÈCES À FOURNIR :

La simple
présentation des
documents sur
smartphone n'est
pas acceptée

COMPOSITION DU DOSSIER POUR TOUS LES PARTENAIRES :

- Original de la convention de PACS dûment rempli (cerfa n°15726-02).
- Original de déclaration conjointe de conclusion de PACS dûment rempli et signé (cerfa n°15725*03).
- Carte Nationale d'Identité (CNI) OU passeport **en cours de validité** pour chaque partenaire délivré par une administration publique.

PERSONNE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (OU ÉTRANGÈRE NÉE EN FRANCE) -:

- Acte de naissance de **moins de 3 mois** (extrait avec filiation et mentions marginales ou copie intégrale).

PERSONNE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE NÉE À L'ÉTRANGER :

- Acte de naissance de **moins de 6 mois** accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou par une autorité consulaire.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR TOUTE PERSONNE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE (Même née en France) :

- Certificat de coutume mentionnant que le partenaire est **majeur, célibataire et juridiquement capable** (sauf pour les personnes placées sous la protection juridique et administrative de l'OFPRA).

OU

- Certificat de célibat ou de capacité à contracter, (**si le certificat de coutume ne le mentionne pas**) délivré par le Consulat.

OU

- Certificat du Consulat indiquant avoir reçu 1 déclaration sur l'honneur de leur ressortissant précisant qu'il est célibataire, majeur et capable juridiquement à contracter.

OU (à défaut d'un des 3 éléments ci-dessus cités) :

- Preuve écrite du Consulat qu'il ne délivre pas ces types de documents, **et** déclaration sur l'honneur de l'utilisateur datée et signée.

- Certificat de non PACS daté de **moins de 3 mois** (à demander au service central d'Etat civil du Ministère des Affaires Etrangères de Nantes).

- Attestation de non inscription au répertoire civil de **moins de 3 mois** (à demander au service central d'Etat civil du Ministère des Affaires Etrangères de Nantes).

- Si divorce, ou veuvage : preuve de la situation (jugement de divorce, acte de décès par exemple).

- ✓ **ATTENTION : l'officier de l'état civil se réserve la possibilité d'ajourner un dossier en cas de discordance sur l'état civil de l'utilisateur entre son acte de naissance et sa pièce d'identité, s'il existe un doute sérieux sur son identité. Il est conseillé de présenter des documents concordants et de faire rectifier en amont les éventuelles erreurs.**
- ✓ **Le dossier complet peut être envoyé par la Poste ou déposé dans la boîte au lettre de l'Hôtel de Ville ou auprès des agents du service, sur RDV pris par l'utilisateur (en ligne).**
- ✓ **Après instruction du dossier vous serez invité(e)s à prendre un RDV en ligne pour conclure votre PACS.**